

Recherches sociographiques



Marcel RIOUX and Yves MARTIN, *French-Canadian Society*,
Volume 1

Vincent Lemieux

Volume 5, numéro 3, 1964

L'émigration des Canadiens français aux États-Unis

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055240ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055240ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lemieux, V. (1964). Compte rendu de [Marcel RIOUX and Yves MARTIN, *French-Canadian Society*, Volume 1]. *Recherches sociographiques*, 5(3), 382–384. <https://doi.org/10.7202/055240ar>

des profondeurs que les événements politiques révèlent au grand jour. Le temps des castrations spirituelles volontaires semble aboli » (p. 210).

Certains d'entre nous avons déjà, il y a assez longtemps, exprimé les mêmes idées. Il est réconfortant de les entendre rappeler par une voix aussi amicale qu'énergique.

Jean-Charles FALARDEAU

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

Marcel RIOUX and Yves MARTIN, *French-Canadian Society*, Volume 1, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1964, VIII + 405 p. (The Carleton Library, No. 18.)

Ce volume n'est que le premier d'une série de deux, mais il couvre assez bien l'ensemble du domaine considéré. Si bien qu'on se demande ce que Rioux et Martin nous réservent pour le deuxième volume. Peut-être auraient-ils pu l'indiquer au début, ce qui aurait donné un peu de poids à une introduction très brève, qui n'est en fait qu'une présentation générale des textes rassemblés dans le volume.

Tant d'humilité nous déçoit un peu. Bien sûr, il y a déjà une certaine originalité à rassembler des textes parus ici et là, sur une période de 30 ans, mais l'originalité aurait été encore plus grande d'évaluer les fondements théoriques des diverses études sociologiques comprises dans le volume, de montrer les continuités et discontinuités entre elles, de s'interroger sur les secteurs où de bonnes études manquent. Une telle introduction aurait guidé le lecteur, tout en le stimulant ; elle aurait aussi pu rendre justice à un homme comme Garigue qui, autrement, sort un peu écorché des attaques de Guindon et de Rioux qui font suite à ses deux contributions.

Le plan de l'ouvrage est simple. Dans une première partie on trouve douze études à perspective historique. Ces études se regroupent en trois sections : les institutions traditionnelles, leur évolution, et les interprétations sociologiques de cette évolution. De même la deuxième partie, où on trouve treize études sur la structure sociale du Canada français d'aujourd'hui, se subdivise en trois sections : population et écologie, structure économique et stratification sociale, organisation sociale et culture. La moitié des articles ont dû être traduits du français à l'anglais, et il m'a semblé que la plupart avaient été bien traduits. On doit toutefois déplorer quelques coquilles impardonnables dans la présentation des directeurs et collaborateurs de l'ouvrage : le respectable Institut national des études démographiques où a travaillé Martin est transformé en « studio » (« Demographic Studio » au lieu de « Demographic Studies »), et le Département de sociologie et d'anthropologie de Laval, s'il se voit attribuer une direction générale de la planification (!), perd par contre un professeur en la personne de notre collègue Falardeau, qu'on attache à l'Université de Montréal.

Dans leur courte introduction, Rioux et Martin nous avertissent qu'ils ont eu recours, pour constituer le volume, à des articles déjà publiés. Au total leur choix semble assez judicieux. À une ou deux inversions près la suite des textes de la première partie déroule un ensemble assez cohérent. De ce point de vue la seconde partie est sans doute moins bien réussie, mais il faut admettre que la tâche était ardue : il est plus difficile de passer d'un secteur ou d'un niveau de la structure sociale à l'autre que d'un état ou d'une interprétation de la société à l'autre.

On peut toutefois estimer que les deux sociologues se sont montrés assez « conservateurs » dans le choix des textes. Je veux dire par là que la plupart des auteurs, des articles et des publications sont bien connus des publics anglophones comme des publics francophones, d'autant mieux que dans bien des cas les textes ont été écrits il y a 5, 10 ou 25 ans. Autrement dit, on nous présente une anthologie plus qu'un panorama des recherches

actuelles, ce qui est d'ailleurs tout à fait défendable. Il faut cependant espérer que le second volume viendra rendre compte des travaux et des découvertes de certaines équipes plus ou moins indépendantes des départements de sociologie, ainsi le Groupe de recherches sociales à Montréal, le Centre de sociologie religieuse à Québec, et la section de sociologie du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, à Mont-Joli. Notons, à ce propos, que les jeunes sociologues qui font partie de ces équipes n'ont peut-être pas défini suffisamment jusqu'à ce jour leurs problématiques et leurs cadres théoriques, et qu'ils ont assez peu tenté de situer leurs travaux dans (ou hors de) la tradition des études sociologiques sur la société canadienne-française. C'est ce qui explique, en partie, qu'ils soient absents du premier volume.

Si nous nous en tenons aux textes rassemblés dans ce volume, quel progrès les plus récents d'entre eux marquent-ils par rapport aux plus anciens? Cette question, l'anthologie de Rioux et Martin la pose inévitablement, et, encore une fois, on peut regretter que l'introduction n'apporte pas de réponse.

Il faut ici reconnaître que c'est Garigue, par sa remise en question du concept de *folk-société* tel qu'appliqué au Canada français, qui, le premier, a ébranlé une tradition sociologique trop facilement acceptée par nos chercheurs. Évidemment, on peut reprocher à Garigue de l'avoir fait avec prétention et à partir d'analyses trop superficielles, et de ce point de vue la critique de Guindon, entre autres, est très convaincante, mais il reste que toute cette controverse aura été saine, ou plutôt qu'elle aurait pu l'être davantage.

Il me semble, en effet, qu'à y voir de plus près on s'aperçoit que nos connaissances sur la société et la culture canadiennes-françaises sont encore assez imprécises et, surtout, que nous savons peu de choses sur les liens fonctionnels que tel élément social ou culturel entretient avec les autres. Soit deux éléments qui ont fait l'objet des controverses entre Garigue et ses opposants : la transmission des terres et le système de parenté. Sur le premier nous n'avons que quelques statistiques et quelques remarques assez générales ; sur le second des études de la famille restreinte et des chiffres quant à la connaissance de la parenté (*kinship recognition*), mais aucune bonne étude de la logique même du système. D'où, évidemment, l'absence d'analyses autres que superficielles des relations que ces éléments entretiennent avec les autres aspects de notre société ou de notre culture.

C'est pourquoi il faut se réjouir des nouveaux départs que prennent les sociologues « consacrés » par le volume et les autres chercheurs qui ne le sont pas encore. Si on se limite à ce qui transpire des textes rassemblés par Rioux et Martin, on peut signaler les importants travaux de Dumont sur les idéologies, ceux de Guindon sur la révolution bureaucratique au Québec, ceux (interrompus . . .) de Rocher sur les occupations, ceux de Brazeau sur la langue et la culture, ceux de Fortin sur l'anomie dans les milieux ruraux, etc. La plupart de ces travaux n'en sont encore qu'au stade des promesses, mais on peut espérer que ces promesses seront tenues.

Sans avoir la ridicule prétention de me poser en juge de ces efforts et des autres qui sont faits à l'Université ou hors de l'Université, il me semble cependant qu'une condition nécessaire de leur réussite est de les appuyer sur des théories partielles, suffisamment rigoureuses et fructueuses pour rendre compte de tous les faits considérés, en les expliquant les uns par les autres. Ainsi pourra-t-on éviter la double tentation de toute sociologie, et particulièrement de la sociologie du Canada français jusqu'à ce jour, soit la monographie trop strictement empirique et l'interprétation trop vaguement généralisante. Entre les deux il y a, comme le disait un jour Lévi-Strauss, l'analyse la plus minutieuse possible inspirée de la plus grande audace théorique, et vice versa : et c'est là surtout qu'avance la science.

Avouons que cette démarche est en train de devenir un « secret perdu » en sociologie, et que, du même coup, cette discipline verse dans une crise plus profonde qu'on ne le croit.

Pour aller jusqu'au bout de ma pensée, je prétendrai en terminant que c'est du côté de disciplines voisines que la sociologie, dont celle du Canada français, doit chercher ces

théories partielles qui peuvent la renouveler : je pense ici à l'analyse structurale en linguistique et en anthropologie, à l'analyse stratégique en théorie de la décision, à la théorie de l'information, à la psychanalyse, etc. Toutes ces disciplines peuvent être réintégrées dans une sociologie assez ouverte, soit celle-là même qu'annonçaient Durkheim et Mauss, et il appartient aux sociologues qui se veulent fidèles à la visée de ces maîtres de retrouver cette ouverture et de pratiquer cette réconciliation.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

Quelques aspects du droit de la province de Québec, Paris, Éditions Cujas, 1963, 279 p. (Publications du Centre français de droit comparé.)

Les travaux juridiques dans le Québec se sont longtemps bornés à des analyses de praticiens, et notre droit, qu'il soit d'origine française ou d'origine anglo-saxonne, n'a guère produit jusqu'ici d'études d'intérêt universel. La province de Québec est pourtant un des plus merveilleux laboratoires de droit comparé qui existent au monde. En 1904, P.-B. Mignault, qui devait devenir plus tard le juge Mignault, publiait dans le *Livre du centenaire du Code civil* une brève étude sur « Le Code civil au Canada », mais on peut affirmer que c'est en 1934, avec les « Journées du droit civil français » qui furent tenues à Montréal, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Canada, que des liens intellectuels ont été établis entre les juristes de France et ceux du Québec, collaboration qui s'est continuée jusqu'à nos jours au sein surtout de l'Association Henri-Capitant.

Un des grands artisans de cette collaboration a été le professeur Louis Baudouin, de l'Université McGill, qui, en 1953, dans la préface de son ouvrage *Le droit civil de la province de Québec*, « modèle vivant de droit comparé », écrivait : « Le droit comparé est un produit réel et vivant de l'alliage franco-anglais dans les milieux québécois, et non une pure conception intellectuelle. » C'est au professeur Baudouin qu'on doit en bonne partie la publication en France, avec le concours du Centre national de la recherche scientifique, d'un recueil d'essais sur le droit de la province, rédigé par dix de nos juristes. La préface a été écrite par L. Julliot de la Morandière, doyen honoraire de la Faculté de droit à Paris. Elle est quelque peu académique, et bien des Canadiens français de 1964 souriront en voyant que le Canada est cité en exemple à l'Europe et au monde parce qu'à l'intérieur de ses cadres, la province de Québec a su « conserver sa physionomie propre ». Le recueil est divisé en trois titres : « Quelques aspects généraux du droit de la province de Québec », « La rupture des fiançailles et ses conséquences juridiques dans le droit de la province de Québec », et « Étude de procédure civile québécoise ».

Le premier chapitre a été écrit par le professeur Baudeuin qui explique ce qu'a été la réception du droit étranger en droit privé québécois. C'est une bonne synthèse qui tient compte non seulement du droit, mais aussi de l'histoire et de la sociologie et qui, dès les premières lignes, renvoie à deux ouvrages devenus classiques et liés à la Faculté des sciences sociales de Laval, *Essais sur le Québec contemporain* et *La dualité canadienne*.

Le second chapitre porte sur le droit du travail dans la province de Québec. Il a été écrit par un excellent praticien des relations du travail, M^e Guy Merrill-Desaulniers, mais ce sont des pages quelque peu schématiques et qui semblent révéler que l'auteur a dû faire vite. Ce n'est certes pas le véritable essai qu'il pourrait écrire sur le sujet.

Le chapitre III, intitulé « Le pragmatisme en droit civil québécois », est de M^e Gertrude Wasserman. L'auteur y étudie quelques infiltrations d'origine anglaise dans notre droit civil en s'attachant en particulier au domaine des dispositions testamentaires. Les profanes eux-mêmes savent que depuis l'Acte de Québec, nous jouissons dans notre province d'une liberté de tester quasi absolue que le droit anglais lui-même ne reconnaît pratique-